

PAR COURRIEL

Québec, le 6 mars 2023

Objet : Demande d'accès n° 2022-03-026 – Lettre de réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 février 2022, concernant une copie du plan d'urgence qu'a transmis Bowater Pâtes et Papiers Canada inc. (aujourd'hui PF Résolu) au Ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'environnement avant la mise en exploitation du groupe turbogénérateur (référence: Dans le rapport d'analyse environnementale 2002 préparé par la Direction des évaluations environnementales du MELCC concernant le Projet de cogénération de Bowater Pâtes et Papier Canada inc. (aujourd'hui PF Résolu inc) sise au 79, rue Main Gatineau, il est mentionné à la page 17 que des conditions devront être respectées).

Après vérification, nous vous informons que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Pascal Philie-Beaudry, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [pascal.philie-beaudry@environnement.gouv.qc.ca](mailto:pascal.philie-beaudry@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 1

c.c. cai communications [cai.communications@cai.gouv.qc.ca](mailto:cai.communications@cai.gouv.qc.ca)